



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N^o 485-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION NUMÉRO 266-2008

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 6 juillet 2026, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le projet de Règlement numéro 482-2025 modifiant le règlement sur la construction numéro 266-2008 ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 3 août 2026 à 19h30 dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les impacts de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Les personnes qui le désirent pourront soumettre leurs commentaires, mémoires ou témoignages par écrit jusqu'au lundi 10 août 2026;

3. Le règlement 485-2026-4 modifie le règlement sur la construction numéro 266-2008 afin d'en clarifier et d'en moderniser diverses dispositions ;
4. Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;
5. Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, du mardi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h ou sur rendez-vous les lundis et vendredis ;
6. Toute question peut être adressée au responsable de l'urbanisme à l'adresse suivante :
inspection@bolton-ouest.ca.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 9^E JOUR DE JUILLET 2026.

Copie certifiée conforme ce
9^e jour de juillet 2026

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce NEUVIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE NEUVIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier